

Date de l'arrêté : 16/06/2026 Objet : Arrêté du maire règlementant la circulation et le stationnement : Rue des Commerces	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LADINHAC - Commune
---	---

ARRÊTÉ
N° AR_035_2026

portant Arrêté du maire règlementant la circulation et le stationnement : Rue des
Commerces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la demande de Sandrine Tilly, gérante du Vintage en date du 16 juin 2026,

Considérant l'organisation de l'inauguration du Vintage qui aura lieu dimanche 21 juin 2026,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route, dans le cadre de cette manifestation qui doit se dérouler au Café Restaurant Multiservices "Un Air de famille" situé Rue des Commerces,

ARRETE

Article 1er : Dimanche 21 juin 2026 de 9h00 à 08h00 lundi 22 juin 2026, le stationnement sera interdit Rue des Commerces sur la parcelle AK 122 (plan joint).

Article 2 : L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux véhicules de secours sera maintenu.

Article 3 : Le matériel de signalisation sera mis en place par l'organisateur, et sous sa responsabilité. La signalisation sera impérativement enlevée lundi 22 juin 2026 à 8h00

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie

conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Ladinhac.

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune de Ladinhac, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montsalvy et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon - 63 000 CLERMONT-FERRAND ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Clément ROUET



Fait à LADINHAC, le 16 juin 2026

